



CSA-R DIRISI EXCEPTIONNEL

du 12 juin 2025

Le CND (Commissariat au Numérique de Défense) est officialisé

Un Comité Social d'Administration de Réseau exceptionnel de la DIRISI d'une durée d'une heure s'est tenu le jeudi 12 juin 2025, sous la présidence du Directeur Central (DC), le Général de corps d'Armée Erwan ROLLAND. Excepté Y. LE HELLOCO retenu pour une CCPU, l'ensemble des élus **FO DEFENSE** étaient présents à cette réunion.

Mme PITTET, autorité centrale d'emploi (ACE) de la DIRISI et experte RH du personnel civil auprès du DC, précise qu'il s'agit CSA-R exceptionnel ayant pour objet la création du CND.

Avant lecture des déclarations liminaires, le DC tient à préciser que toutes les questions encore non satisfaites sur la création du CND sont comprises. Son objectif vis-à-vis des organisations syndicales et de formaliser un dialogue constructif.

Il ne faut en aucun cas attendre la tenue d'un CSA-R pour demander des levées d'ambiguïtés liées au CND. Le sujet étant suffisamment sensible, les organisations syndicales sont en droit d'exiger des compléments au fil de l'eau, il ne faut pas hésiter à exiger un dialogue continu au-delà du 1^{er} septembre.

Il comprend que les efforts de communication ne se sont pas à la hauteur des attendus des agents, en raison de l'ampleur de cette transformation.

Les élus sont conviés à faire lecture de leurs déclarations liminaires (voir la DL **FO DEFENSE**).

Le PV du CSA-R du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour du CSA-R exceptionnel :

- Point sur la mise en œuvre de création du CND
- Présentation des premiers résultats du baromètre
- Transformation de la cyber



■ Point sur la mise en œuvre de création du CND



Point étape sur la création du CND

➤ Volet juridique

Vote des projets de texte portant création du CND lors du CSA-M du 27/05/2025.

Les textes ont été adressés au Conseil d'Etat?

➤ Volet organisationnel

La description de la CARTEC 2025 a été finalisée le 26/05/2025.

L'injection dans le SIRH ALLIANCE : au cours du mois de juin.



→ lancement des travaux des arrêtés collectifs

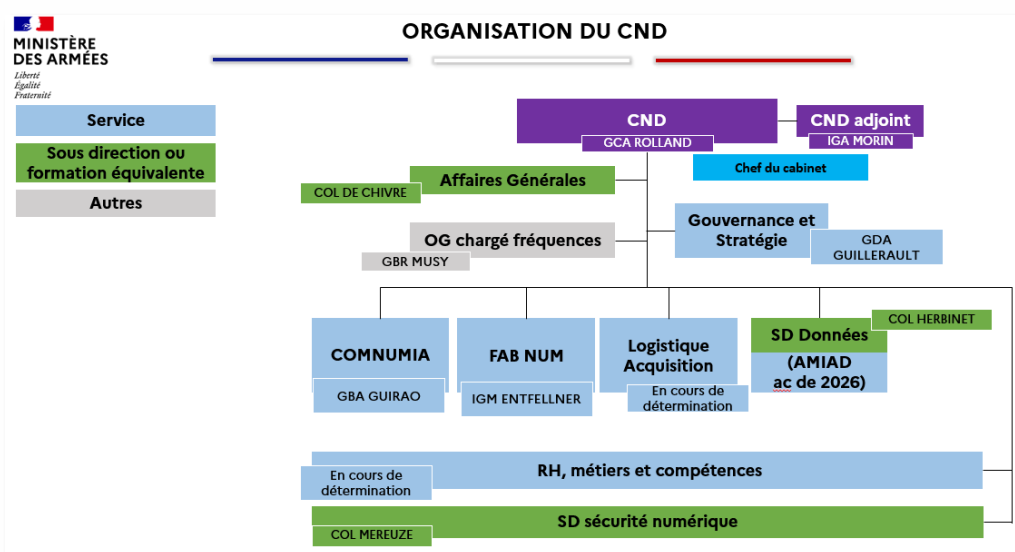
→ identification fine des agents restructurés et évaluation de leur desideratas

Les signatures de décrets portant création du CND sont attendues pour fin juin – début juillet 2025, sous couvert d'éventuels ajustements de dernières minutes.

Bon à savoir :

- Tant que le CND n'est pas officiellement créé par ce décret signé, les agents concernés par une suppression ou transfert de poste ne peuvent être reçus en AMR.
- Tout agent, même non restructuré, pourra être reçu en AMR à sa demande.
- Le CARTEC 2025 (ex REO) pourra être communiqué aux CFA dès qu'il sera finalisé.
- Le CARTEC 2026 sera mis en ligne au dernier trimestre 2025.

Le DC adjoint tient à préciser qu'un poste supprimé ne veut pas dire que sa fonction est supprimée. Les fonctions détenues par un agent sont ventilées dans la nouvelle organisation, ce qui a un impact non-négligeable sur celui-ci ; cependant, cela ne signifie pas que des missions ont été supprimées. Mme PITTET précise que pour fin 2025, un état sera fait sur le nombre d'agents restructurés dans le cadre de la création du CND.



La signature des décrets est attendue pour officialiser les noms affichés mais il y a une forte volonté de mixer les cultures (civil/militaire, intérieur et extérieur au ministère).



Par mail du 21 mai, les organisations syndicales ont été invitées à formuler des questions spécifiques auxquelles des réponses et échanges pourraient être apportés lors de ce CSA-R. **FO DEFENSE** avait alors interrogé la DIRISI au travers des questions n° 2, 4 et 5 :



Question sur la création du CND

➤ Questions de la part des organisations syndicales :

- Q1** - Concernant l'organisation des bureaux projets se trouvant au sein des DL actuelles, seront-ils amenés à changer de services du COMMUMIA vers la FABNUM ?
- Q2** - Projections des bureaux « transverses » (Planification, Projets, Marchés, Finances, Prévention, RH, SSI/Cyber) sont-ils amenés à rester dans les DANZ ?
- Q3** - On note une forte inquiétude au niveau des services de proximité concernant l'évolution des missions et des métiers suite à la création du CND. Est-ce que le cœur de métier restera le même, le personnel sera-t-il formé rapidement ?
- Q4** - L'ensemble des chefs de la FabNum seront à KB hors POSA et POHEB, est-ce pertinent de garder cette exception ?
- Q5** - RIFSEEP :
- L'annexe DIRISI devenant caduque, une refonte des groupes IFSE est-elle prévue ?
 - Une refonte des intitulés FDP et groupes associés est-elle prévue compte tenu des disparités entre DGA et DIRISI ?

Réponse à la Q1 : Cela n'est nullement envisagé. Tout sera présenté de manière plus détaillée en CSA-R de fin d'année. Le but n'est pas de vider le soutien de proximité au profit du soutien spécialisé, sauf si des travaux démontrent que ça fait sens dans une logique GPEEC.

Réponse à la Q2 : A l'heure actuelle les bureaux « transverses » restent dans les DANZ.

Réponse à la Q3 : Confère vers réponse Q1.

Réponse à la Q4 : Pour 2025, le gros travail est axé sur la partie de Gouvernance et Stratégie. Pour l'été 2025, FAB NUM = fusion NUMMO + service projets + AND et les 3 pôles. La FAB NUM au 1^{er} septembre sera imparfaite, il ne doit pas y avoir de régression dans notre fonctionnement et il faudra réinventer la FAB NUM.

Réponse à la Q5 : Des études vont être conduites mais pas de refonte complète du RIFSEEP. Sera retenue la solution la mieux disante pour l'administration, quitte à mettre en place des mécanismes particuliers individuels dans l'intérêt des agents (cas par cas). Pour **FO DEFENSE**, d'un point de vue RH le processus risque d'être complexe... Mme PITTET affirme que cette solution a déjà été mise en œuvre dans le cadre d'OCM : les agents gardent le groupe qui est le leur et non celui défini sur le nouveau poste en cas de mobilité.

■ Présentation des premiers résultats du baromètre



Baromètre

Présentation du baromètre ICAP

- ☐ Le baromètre s'inscrit dans la **démarche de conduite du changement** mise en œuvre pour appuyer la création du commissariat au numérique de défense (CND). Cette démarche vise à favoriser l'adhésion des parties prenantes au projet et à accompagner les personnels les plus impactés par la création du CND.
- ☐ Le **baromètre ICAP** a été choisi comme méthodologie d'évaluation pour mesurer objectivement l'intégration du changement. Il permet de **mesurer le taux d'Information, de Compréhension, d'Adhésion et de Participation des personnels**, grâce à un questionnaire standardisé composé de 16 questions.
- ☐ Le périmètre de ce baromètre concerne **tous les personnels de la DIRISI, de la DGNUM et de l'AND** qui seront réunis au sein du CND au 1^{er} septembre 2025.

Objectifs et périmètre du document

- ☐ Ce document a pour objectif de **présenter des premières tendances des résultats du baromètre ICAP** réalisé en amont de la création du CND.
- ☐ Ce baromètre a été transmis à 6646 personnels de la DIRISI, de la DGNUM et de la DGA/AND.
- ☐ La synthèse s'appuie sur une base de **2098 réponses complètes** obtenues entre le 20 mai et le 28 mai 2025.
- ☐ Cette première analyse fera l'objet d'un **approfondissement** dans le cadre de l'analyse finale du baromètre prévue à fin juin 2025, sur l'ensemble des réponses obtenues. La clôture du baromètre est prévue le 11 juin.

SYNTHÈSE DES RÉPONDANTS

2098 répondants au 28/05/2025 soit 31,5% de réponses → un taux de participation important au sein des 3 organismes

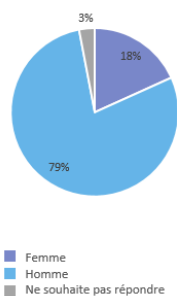
DIRISI : 1984 réponses (30,8%)

DGNUM : 34 réponses (65,4%)

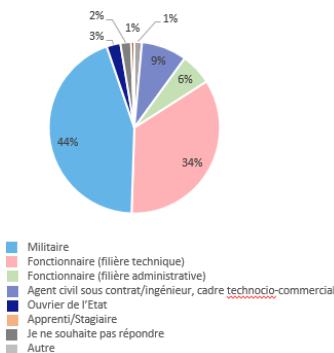
DGA/AND : 80 réponses (49,3%)

Profils des répondants

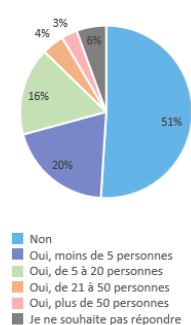
Répartition homme-femme



Répartition par statut



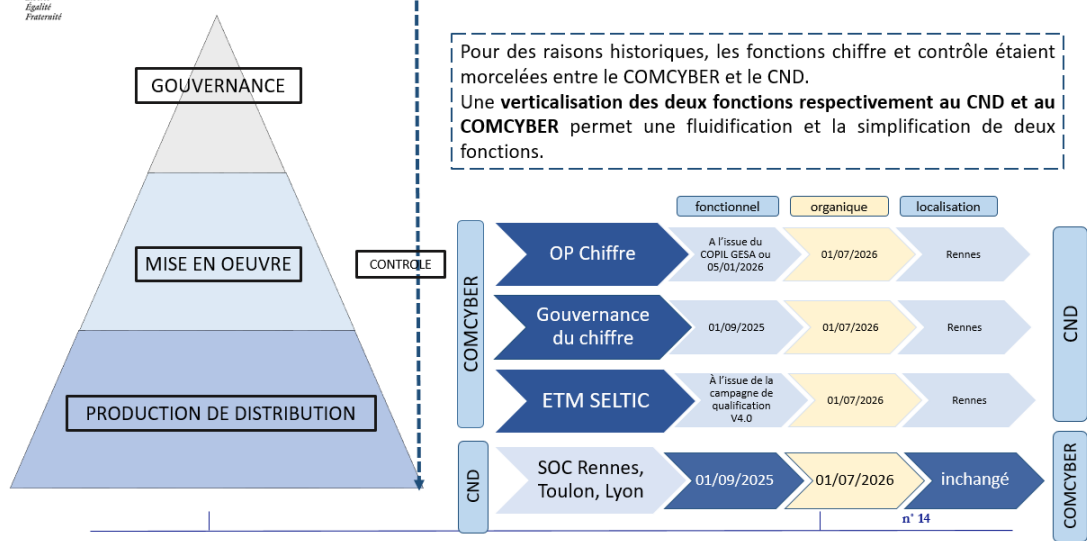
Répartition par fonction d'encadrement



Pour **FO DEFENSE**, il est difficile d'analyser et commenter ce sondage, compte tenu que près de 70% des DIRISIENS n'y ont pas répondu.

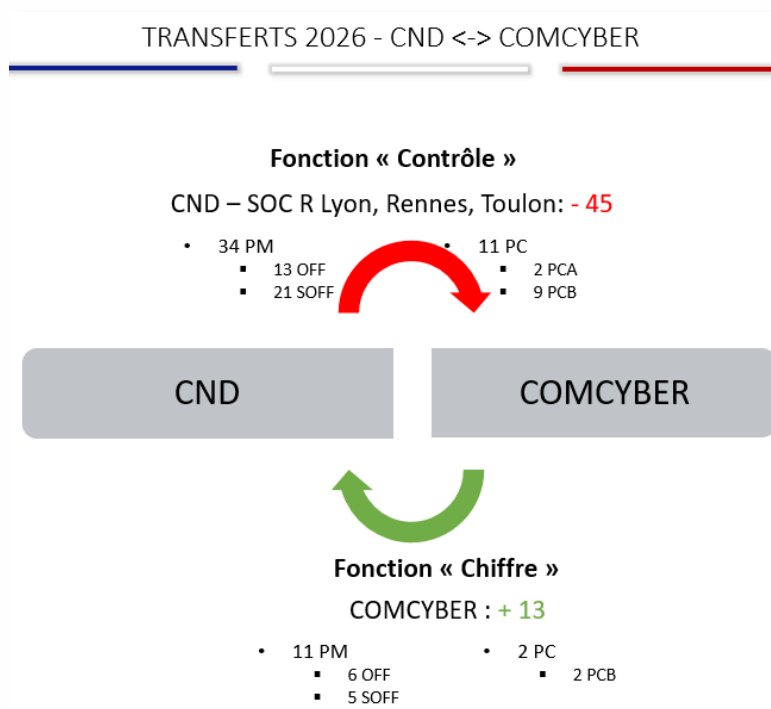
■ Transformation de la cyber

Transformation de la cyber



Le Directeur Central a profité d'ORGANUM pour clarifier les périmètres entre le COMCYBER et la DIRISI. Ainsi, il a été décidé de redonner au COMCYBER « les SOC-R et leurs missions » et reprendre en contrepartie « le chiffre » qui est une fonction critique sous-armée et non reconnue au sein du COMCYBER.

A noter que l'antenne de Bordeaux, qui n'est plus un SOC-R, est exclue de cette transformation. Cette antenne rattachée au SOC National de Maisons Laffitte restera au CND, sa mission de surveillance restant inchangée.



FO DEFENSE pose de multiples questions relatives à ce transfert de postes :

Ces agents seront-ils inscrits sur l'arrêté collectif du CND ?

- ✓ Non, il s'agit d'un « plug & play » ; on les décroche du CND pour les raccrocher au COMCYBER.

Quid des supérieurs hiérarchiques ?

- ✓ Les nouveaux SHD sont au COMCYBER, plus de lien avec le POSA.

Y a-t-il changement de CMG pour le PC ?

- ✓ Non, puisque l'ensemble des PC sont déjà rattachés au CMG de Rennes.

■ Tour de table

Les organisations syndicales seront associées au rendu des travaux de création des DANZ et CANZ. A l'instant T, c'est l'organisation qui est discutée au titre du CND.

Pour **FO DEFENSE**, se contenter d'assister à un GT n'est pas suffisant : les représentants du personnel élus au CSA-R ont des parcours professionnels riches et variés les rendant légitimes pour participer à des ateliers, séminaires propres à la création du COMNUMIA.

FO DEFENSE souhaite revenir sur le transfert des SOC-R dont les agents ont connu de multiples et incessantes transformations en 11 années, passant pour rappel de l'EMA SEPIC (CMG St-Germain-en-Laye), au POSA (CMG de Rennes), pour revenir maintenant à l'EMA/COMCYBER. Qu'en est-il de l'attractivité et de la fidélisation, maintes fois revendiquées par la DIRISI ?

Pour **FO DEFENSE**, les agents ont une nécessité de stabilisation, d'autant plus que leurs compétences sont rares et dès qu'on touche à la structure, inexorablement on perd de la ressource.



Le prochain CSA-R se tiendra en septembre.

Une volonté est affichée de soumettre au ministre des Armées une cérémonie officielle à la Saint Gabriel à l'extérieur du fort du Kremlin-Bicêtre, avec un souhait de présidence par le ministre en personne.

CONCLUSION

Lors du CSA-R du 10 avril 2025, FO DEFENSE demandait la tenue d'un CSA-R exceptionnel post comité social ministériel (CSA-M).

Notre volonté a été entendue, l'officialisation du commissariat est désormais chose faite, maintenant attendons sa mise en application.

Au 1^{er} septembre, les DIRISIENS « embaucheront » au CND : hormis un changement de signatures de mail, logo et insigne, la transformation en tant que telle n'interagira pas sur les agents, d'autant plus que la structure même du COMNUMIA et des DANZ / CANZ est encore floue.

Très probablement, l'horizon commencera à se dessiner au travers des planches présentées au CSA-R de fin d'année : c'est à partir de cet instant que les futurs « ex-DIRISIENS » auront une vision sur les changements structurels et fonctionnels à venir sur 18 mois.

Vos représentants FO DEFENSE à la DIRISI :

Ignazio FLORE, DIRISI BORDEAUX - ignazio.flore@intradef.gouv.fr

Bruno DAGUIER, SERVICE PROJETS / AND BRUZ - bruno.daguier@intradef.gouv.fr

Danitza SCIARRINO, DIRISI METZ - danitza.sciarrino@intradef.gouv.fr

Emmanuel NIATI, SICL KB - emmanuel.niati@intradef.gouv.fr

Eric CHAINTREUIL, DIRISI LYON - eric.chaintreuil@intradef.gouv.fr

Christophe PRADOURAT, DIRISI TOULON - christophe.pradourat@intradef.gouv.fr

Yannick LE HELLOCO, DIRISI BREST - yannick.le-helloco@intradef.gouv.fr

Cyril FABRE, DIRISI LYON - cyril-l.fabre@intradef.gouv.fr

Le 9 juillet 2025

**Ne restez pas seul face à l'administration,
pensez FO !**



CSA-R DIRISI

du 12 juin 2025

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs,

En avril dernier, **FO Défense** appelait de ses vœux la tenue d'un CSA-R extraordinaire consacré à la création du CND et à la présentation des textes en CSA-M.

Dans la lignée de nos camarades du CSA-M, les élus **FO Défense** du CSA-R DIRISI ne s'opposent pas par principe à la création du CND, mais souhaitent vous interpeller sur la teneur des projets de fondation de cette nouvelle structure qui ne portent que sur la partie centrale de l'organisation.

Aux yeux de **FO Défense**, le projet manque de sincérité dans son ensemble et laisse clairement planer le doute des évolutions et réorganisations futures. La transparence n'est pas de mise : la volonté affichée du cabinet du ministre d'une réorganisation rapide était de ne supprimer aucun effectif, bien au contraire ! Constat est fait qu'il est désormais question de 24 suppressions de postes sans compter la manœuvre RH liée à la transformation de la CYBER qui exclut 45 personnels des SOC R. La liste exhaustive des postes supprimés est-elle disponible ?

Les discours se veulent rassurants sur la création du CND. Elle ne serait qu'une modification de dénomination... cependant, les agents ne sont pas dupes et sentent qu'un changement est à venir. Quand cela sera-t-il présenté de façon claire ? Quand chacun pourra-t-il se projeter sereinement au sein de la nouvelle organisation ?

Chaque agent doit pouvoir trouver des réponses à ses questions. Il doit être en mesure d'identifier sa place et le sens de ses missions au sein de la nouvelle structure.

Or les textes fondateurs, les diverses communications (FAQ, ambassadeurs, etc.) ne permettent pas de répondre à ces questions fondamentales.

Pour **FO Défense**, tout projet d'envergure qui impacte en profondeur les directions et services doit recueillir l'adhésion des femmes et des hommes qui les composent, seul préalable à sa réussite. Cela passe par une communication franche et exhaustive des transformations à venir.

Comment seront remaniées les Fiches de poste, quels seront les impacts sur le RIFSEEP ? faut-il craindre des écrêtages ? Rappelons que le Ministre des Armées a assuré que « pas un seul euro ne sera perdu sur les fiches de paye ou de solde du personnel concerné ».

Quels parcours professionnels seront proposés aux agents ?

Quel est l'impact de la création du CND sur le recrutement 2025 et quelle est la répartition des 323 postes au sein de ce nouveau dispositif ?

Le CND devra relever des enjeux stratégiques majeurs du numérique, dans un contexte économique et géopolitique complexe. En son temps, un général de la DIRISI a dit que « la DIRISI n'avait plus les moyens de ses ambitions ». Le CND pourra-t-il répondre à cette exigence ? Les métiers liés au numérique demandent un haut niveau d'expertise.





DECLARATION LIMITE

Lorsque l'on sait, qu'en début de carrière, un « catégorie C » est payé 99,94% du SMIC, que pour un « catégorie B » c'est 101,86% et pour un « catégorie A » nous atteignons 106,49% : la question de l'attractivité a toujours été une préoccupation partagée. Comment le CND compte-t-il inverser la tendance et résoudre cette quadrature du cercle ?

La description de la CARTEC 2025 a été finalisée, **FO Défense** demande à pouvoir la consulter au même titre que le REO 2025. Quid de la CARTEC 2026, est-elle en cours de description ? Intègre-t-elle les travaux ORGANUM ZONAL (EQUILIBRE 2) ?

Quelles seront les missions et organisations à venir des DANZ, des CANZ et des CANP, des Pôles et CNMO rattachés à des Divisions différentes en charge du Build ou du Run ?

La création du CND s'accompagnera-t-elle d'une réelle volonté d'assurer la souveraineté et de reprendre la main sur les enjeux du numérique ? Les projets nationaux d'envergure resteront-ils toujours placés sous tutorat d'entreprises extérieures ? Les expériences vécues n'ayant pas été probantes : RDIP, SIA, DESCARTES, SOLIMP4, EXTRADEF, ...

Afin de s'inscrire dans cette démarche, il conviendrait de s'appuyer sur les forces vives expertes dans leur domaine en leur permettant d'effectuer un transfert de compétence et en mettant en œuvre un plan de formation cohérent.

Par ailleurs, quel est l'objectif du CND vis-à-vis du soutien de proximité ?

Régulièrement des études et expérimentations sont évoquées. Dans le cadre du renouvellement du marché COBALT prévu fin 2026, des travaux sont en cours avec pour objectif l'externalisation d'actions actuellement dévolues à la DIRISI tels que la masterisation de postes, le blanchiment de disques durs. S'agit-il d'une volonté de chasser les DETSIC en dehors du CND afin qu'ils regagnent les équipes CORSIC des entités soutenues ?

Une nouvelle fois, **FO Défense** relève la nécessité d'une communication permettant de répondre aux interrogations des agents. Nul doute que la nouvelle Sous-Direction transformation innovation et anticipation apportera rapidement cet éclairage tant attendu sur l'avenir à court et long terme du CND...

FO Défense rappelle qu'elle sera attentive au suivi du dossier des agents tant individuellement que collectivement.

Les représentants **FO Défense** interviendront en séance sur les sujets listés dans l'ordre du jour.

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Paris, le 12 juin 2025

